

restes du fumier qui a été mis l'année d'au paravant. Il ne faut pas cependant conclure que le terrain destiné à la culture de l'avoine peut et doit se passer d'engrais; au contraire, dans bien des cas le cultivateur trouverait avantage à enrichir le terrain qui la reçoit, en prenant la précaution de semer moins dru que de coutume afin d'assurer la solidité des tiges.

Les engrais qui conviennent au blé peuvent être utilisés pour l'avoine. Cependant les plus belles avoines s'obtiennent sur les terrains contenant beaucoup de potasse, par exemple sur ceux qui ont reçu beaucoup de cendres vives, comme dans les terres nouvellement défrichées.

L'avoine et le blé-d'Inde sont les deux céréales sur lesquelles le plâtre produit l'effet le plus sensible.

En Angleterre, les engrais les plus propres à la culture de l'avoine sont classés de la manière suivante: D'abord le fumier de vache qui est le plus favorable à l'avoine; vient ensuite par ordre de mérite: la poudrette, le fumier de mouton, le fumier de cheval et les engrais verts. Cependant sous un climat différent de celui de l'Angleterre, c'est-à-dire sous un climat sec, dans des terrains secs, les engrais verts peuvent occuper le premier rang, car ces engrais procurent au sol une fraîcheur favorable à l'avoine. Le moyen le plus convenable pour ne pas induire la pratique en erreur serait de former un compost avec tous les engrais signalés plus haut et d'y ajouter des cendres. On obtiendrait ainsi tous les éléments nécessaires à la nourriture de l'avoine et en même temps la fraîcheur nécessaire à sa culture.

On pratique aussi sur le terrain destiné à la culture de l'avoine, une opération désignée sous le nom de *marnage* et qui consiste à répandre sur le sol des terres grisâtres contenant beaucoup de chaux et qu'on appelle *marnes*. Le marnage favorise beaucoup la croissance de l'avoine.

L'avoine est la céréale qui épuise moins le sol. Cent livres de paille et de grains enlèvent au sol 196 lbs de fumier, c'est-à-dire que si nous récoltons par arpent 25 minots d'avoine pesant 40 lbs, cela donnerait 1,000 lbs de grains avec environ 1,800 lbs de paille. Le poids total de la récolte serait donc de 2,800 lbs et cette récolte enlèverait au sol 3,528 lbs de fumier.

*Choix et préparation des semences.*—C'est du choix de la graine que dépend tous les succès, c'est pourquoi on doit réserver pour la semence des grains parfaitement murs, bien secs, lisses, luisants et lourds. Par suite d'une fausse économie, il y a des cultivateurs qui emploient les grains le plus menus pour la semence, afin de réserver les autres pour les chevaux. Cette pratique est assurément vicieuse. C'est encore une grave erreur d'employer pour semence de l'avoine qui n'est pas suffisamment mûre. Assez souvent on est dans l'habitude de couper les avoines avant leur maturité afin d'éviter leur égrènement et pour que la paille soit plus succulente pour les animaux: dans ce cas il ne faut pas prendre pour semence les grains qui en proviennent, et on ne doit pas non plus vendre cette avoine pour semence. On peut aussi réserver quelques parties d'un champ où l'on cultive l'avoine et ne la couper qu'au moment de sa complète maturité et en employer le produit à la semence.

Il faut aussi que l'avoine destinée à la semence soit rigoureusement nettoyée de tous grains étrangers.

A l'égard de l'avoine, on néglige trop souvent les criblages, ou tout au moins en les exécutant, on ne prend pas assez de soins pour rejeter les graines étrangères, surtout celles de la *folle-avoine*. Les grains de cette dernière se multiplient rapidement, surtout dans les terrains frais; ils se conservent quelquefois longtemps en terre sans perdre leur faculté germinative, et viennent, lorsqu'on s'y attend le moins, gâter les plus belles semences. La moindre négligence à cet égard peut occasionner de graves inconvénients.

Dans le cas où les grains d'avoine pourraient être entachés de charbon, il serait prudent de les chauler avant de les confier à la terre. Comme dans cette opération l'avoine prend beaucoup plus d'eau que le blé, il faut la laisser sécher plus longtemps.

Le changement d'avoine pour semence devient utile dans les cas suivants: Lorsque par défaut de chaulage et défaut de criblage, les avoines sont trop infestées de grains d'herbes; qu'elles ont été mêlées avec de l'orge, du seigle, etc., ou lorsqu'elle est infestée de charbon.

*Semences de l'avoine.*—Le temps de semer les avoines dépend du climat, du sol, de l'exposition, etc. Les terres sèches sont les premières semées, parce qu'elles sont le plus tôt praticables. Au reste, l'époque précise peut varier tous les ans pour chaque exploitateur, par l'effet des gelées ou des pluies. Le principe général est que les premières avoines semées sont les plus belles, si le temps leur est favorable, parce qu'elles ont une végétation plus lente et plus longue. Dans tous les cas, pour obtenir quantité et qualité, il faut semer aussitôt que le permettent le temps et les circonstances.

L'avoine mûrit inégalement sur la même panicule: il y a des grains trop mûrs et qui tombent au moindre choc; d'autres qui sont en bonne maturité; d'autres enfin qui sont en voie de formation. Comme on récolte tout en même temps, il est évident qu'un volume donné d'avoine contient une proportion plus ou moins forte de grains qui sont privés de la faculté germinative, ou, ce qui est pire, ne peuvent produire que des plantes chétives. Il y a double avantage à exclure ces mauvais grains, à ne semer que les meilleurs et les plus lourds. Cela peut se faire avec un bon cribleur, ou encore en mettant la semence dans l'eau. Les bons grains tombent au fond de l'eau; les mauvais surnagent et peuvent être enlevés facilement avec une écumoire.

Les quantités de semence varient pour toutes les plantes cultivées, mais pour aucune peut-être autant que pour l'avoine. On emploie, suivant les circonstances, deux minots d'avoine à l'arpent, quelquefois deux minots et demi, même jusqu'à trois minots à l'arpent. Ces différences ont presque toujours leur raison d'être, et voici les règles qui doivent servir de guide sous ce rapport.

On emploie d'autant plus de semence: 1o. Que celle-ci est de moins bonne qualité; 2o. que la variété cultivée talie moins; 3o. que la semence est plus tardive; 4o. que la terre est moins bien préparée et dans de moins bonnes conditions pour la levée et la végétation des plantes; 5o. qu'enfin, on tient davantage à avoir de la paille fine et propre à la nourriture du bétail.